

LA FAMILLE SILVESTRE À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

SILVESTRE Nicolas :

- Le 2 septembre 1538, à la cour des comptes de Paris, un mandement signé Le Maistre a été adressé à maître Edmé Fauleau, receveur du domaine du roi au bailliage et en la prévôté d'Auxerre, ordonnant à celui-ci de verser la somme de 18 livres parisis (soit 22 livres et 10 sols tournois) à Nicolas Silvestre et Germain de Bèze, sergents royaux au bailliage d'Auxerre, ceci pour avoir mené des prisons d'Auxerre aux prisons de la Conciergerie à Paris un nommé Louis de La Roze dit Forgeron, qui a fait appel de la sentence de mort prononcée contre lui par le bailli d'Auxerre [AD 21, B 2618, folio 65 recto & verso].